

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21463 - 79ÈME ANNÉE

## Plus de 40 000 demandes de logements à La Réunion, seulement 2456 recours droit au logement opposable dans tout l'outre-mer

### « Intensifier la production de logements sociaux de qualité et accessibles financièrement » pour appliquer le DALO

Le Haut comité pour le droit au logement a publié un avis sur l'application du DALO dans les départements et régions d'outre-mer.

Le Haut comité pour le droit au logement appelle à « intensifier la production de logements sociaux de qualité et accessibles financièrement, en tenant compte des spécificités locales »

1029 demandes ont été satisfaites, sur 2456 recours au droit au logement opposable, mais un tiers des familles reconnues prioritaires ne sont toujours pas relogées.

A La Réunion selon les parlementaires et la CNL, plus de 40 000 familles sont à la recherche d'un logement, et d'après l'INSEE plus de 30 000 logements sont vacants. Les recours DALO sont donc encore limités par rapport au nombre potentiel de bénéficiaires.

« Les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) font face à un ensemble de difficultés. Les problématiques structurelles et transversales, notamment du fait de l'isolement géographique, de la pénurie de logement abordable, des prix élevés de l'immobilier et de la précarité socio-économique, limitant l'accès au logement décent dans ces territoires.

En 2022, 2 456 recours DALO ont été déposés auprès des commissions de médiation (COMED) d'Outre-mer. Moins de la moitié (1 029) ont abouti à une décision favorable. Un tiers des ménages reconnus prioritaires entre 2008 et 2022 (7 485) ne sont toujours pas relogés (21,13% à l'échelle nationale). Cette situation est particulièrement alarmante en Guyane (près de 47% non relogés hors délais) et en Guadeloupe (52,3%). Alors que la demande de logement social et le nombre de recours DALO augmentent, le parc de logements sociaux reste très insuffisant pour répondre aux besoins de la population en outre-mer et la production annuelle

baisse.

Le Haut Comité rappelle que pour répondre aux besoins pressants des ménages reconnus prioritaires DALO dans les DROM, il est impératif :

- que l'État, Action Logement, les collectivités locales et les bailleurs sociaux respectent leurs obligations de relogement et de priorité d'attribution des logements sociaux ;
- d'appliquer également la loi DALO sur tout le territoire national : le Haut Comité ne trouve pas justifié que les délais d'instruction des recours DALO par les COMED et de relogement par le préfet soient plus long en outre-mer et appelle à les réduire, à l'instar des autres départements du territoire national. De même, l'extension de l'application du DALO à Mayotte serait une avancée majeure pour assurer le droit au logement sur l'ensemble du territoire ;
- d'assurer le bon fonctionnement des COMED en renforçant les moyens des secrétariats et la formation des membres, afin de garantir une juste application du DALO et un traitement égal des requérants ;
- d'intensifier la production de logements sociaux de qualité et accessibles financièrement, en tenant compte des spécificités locales, et d'appliquer pleinement la loi SRU, y compris les sanctions en cas de carence ;
- de mettre en place une véritable politique de résorption de l'habitat indigne, inscrite dans un plan interministériel sur cinq ans, dans la perspective du PLOM 3 (Plan logement outre-mer) et dans la continuité du plan LDA 2 (Plan logement d'abord) ;
- dans l'attente et parallèlement à la production de logements sociaux, et pour tous ceux dont l'accès à ces logements est refusé, de développer de manière urgente une offre d'hébergement d'insertion.

Le Droit au logement est un droit fondamental qui doit être assuré de manière égale à toute personne concernée sur l'ensemble du territoire de la République. »

## A propos de l'augmentation du prix d'électricité

Les consommateurs d'électricité sont confrontés à une augmentation de 44 % de leur facture, en 2 ans. Un collectif d'élus de La Réunion demande de geler 10 %. Cela veut dire que les signataires seraient d'accord pour garder une augmentation de 34 % ! C'est un raisonnement surprenant. Que vont-ils faire quand les augmentations vont approcher les 50 % ?

Pourtant, de nombreuses sources de publicité vantent la possibilité de diminuer votre facture jusqu'à 80 %. Le reste à payer serait alors de seulement 20 ou 25 %. De plus, durant le cyclone, les producteurs d'électricité en autoconsommation n'ont pas souffert des coupures de courant électrique.

C'est sur des expériences pratiques et vérifiables que les communistes ont formulé le slogan « Soleil y lève pour tout le monde. Tout le monde doit en profiter ». L'accent est mis sur un calendrier contraignant : l'éradication de la pauvreté, au plus tard 2030. Et, partant de l'engouement pour l'eau chaude solaire, nous avons lancé un défi public de réaliser 280 000 installations d'électricité solaire sur 7 ans (2024-2030), soit 40 000 par an. A cette échelle, il faudra beaucoup d'emplois. Les coûts d'installation vont diminuer. Les technologies évoluent rapidement. Cependant, il faut une volon-



té politique.

L'an dernier, nous avons proposé que les 24 maires et 2 présidents de Collectivités inscrivent cette question à l'ordre du jour des orientations budgétaires pour l'année 2024. Ensemble, ils peuvent créer un fonds de financement transparent. C'est un débat public, sans vote. Il est urgent de le faire. Nous avons rappelé qu'en dehors de l'augmentation des prix de marchandises, toutes les autres relèvent de décisions des pouvoirs

publics (électricité, eau, assainissement, déchets etc).

La pétition en faveur du gel des 10 % instruit l'opinion sur le traitement d'un problème social. Nous nous approchons bien du moment où la population s'empare de l'idée qui deviendra un sujet électoral.

**Ary Yee-Chong-Tchi-Kan**

### Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433

## Expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » : 12 emplois créés dans une entreprise

# Isabelle Erudel salue « la coalition de tous les acteurs du droit à l'emploi »

Ce 5 février au Port eut lieu la signature des contrats de travail EBE TZCLD Tabisman dann kartyé, dans le cadre de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Représentant le Département à cette cérémonie, Isabelle Erudel, conseillère départementale PCR, a salué la motivation des travailleurs embauchés, et l'union des bonnes volontés des institutions et associations impliquées dans la lutte contre le chômage à La Réunion.

« Vous ne vous êtes pas laissés abattre, vous avez triomphé de bien des épreuves et, c'est grâce à la force de votre volonté que vous pourrez désormais travailler au sein de cette entreprise de l'économie sociale et solidaire au développement d'activités utiles socialement », c'est en ces termes qu'Isabelle Erudel, conseillère départementale PCR, a adressé ses encouragements aux 12 travailleurs privés d'emploi embauchés dans une entreprise dans le cadre de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

### 12 nouveaux emplois

Isabelle Erudel représentait le Département ce 5 février lors d'une initiative de lutte contre le chômage au Port. Elle a participé à la cérémonie marquant « l'embauche de douze personnes privées durablement d'emploi, volontaires et habitantes du territoire, au sein de l'Entreprise à But d'Emploi, EBE, dans le cadre du projet Tabisman Dann Kartyé de la Ville du Port habilitée lors de la seconde phase de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (ETZCLD) », précise l'élue PCR. « C'est un premier jalon et un premier succès qui vise à démontrer que l'exclusion sociale due à la privation d'emploi vécue depuis plusieurs années, voire des décennies, par des chômeurs de longue durée, n'est pas inéluctable », a-t-elle indiqué.

Pour Isabelle Erudel, « cette expérimentation menée sur un territoire particulièrement touché par le chômage rejoint les priorités du Département en matière d'insertion socioprofessionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi et de lutte contre la précarité des publics vulnérables, développées notamment

dans le cadre du Programme Département d'Insertion 2022-2024 ».

S'entendre pour innover

« Le soutien du Département est une des conditions de la réussite du projet et il permet de participer à un projet expérimental d'innovation sociale dans un champ de compétence majeur que représente l'insertion », explique la conseillère départementale du Port, pour qui « ce projet rejoint l'ambition du Département d'être un acteur majeur de ce combat contre la privation d'emploi ».

Et de souligner que « quand l'Etat, le Conseil Départemental, la commune, France Travail, la CAF, les chambres consulaires, les associations s'entendent pour innover : Kan nou mèt la min ansanm', nou lé kapab de trouv' in solussion, kont' le shomaj, kont' l'eskluzion ». Autrement dit, « c'est par une véritable coalition de tous les acteurs du droit à l'emploi et par la multiplication de la palette des solutions au niveau local que la bataille pourra être gagnée ».

### Hommage à Isnelle Amelin

« Dans une société dans laquelle des efforts ont été menés, il reste cependant beaucoup encore à faire pour que les Femmes puissent trouver une place d'égalité au niveau social, économique, une JUSTE place. Cela permet d'acquérir une indépendance financière et nous place dans une position plus égale par rapport aux hommes », ajouta Isabelle Erudel, avant de rendre hommage à « une Grande Dame Réunionnaise, Isnelle Amelin. Hier, cela a fait 30 ans qu'elle nous a quittés. Elle a fait partie des premières femmes élues en 1945. Connue surtout pour son engagement féministe : elle sera la présidente et membre fondatrice de l'UFR, Union des Femmes de La Réunion. C'est la Première Féministe à la Réunion, elle a ouvert la voie à d'en d'autres femmes. Connue également pour ses engagements, politique et syndical ».

**M.M.**

# Oté

## Lotonomi, in konssèpt filozofik, in gran shantyé filozofik épi pou l'akssion

Mézami, mi yèmré ni parl ankòr in kou léstréssité — pa solman pars lo pri lé prévi pou goumante dis pour san so moi issi. Mé pars, sanm pou mwin, sa in stratézi pou nou rényoné, konm pou toute sak konm nou i abite dann bann péi izolé é i doi konte dsi zot pou gingn zot prop kouran.

Kossa mi vé dir par-la ? Mi vé dir kan wi abite dann l'Érop, sansa bann gran kontinan konm Linde, La chine, L'afrik, in voizin i pé ède aou... Mé kan ou na poin voizin, kan lo péi lo pli pré i obliz aou sote in bra d'mèr plizyèr santène kilomète... L'èr-la na poin pèrsone pou ède aou, i fo wi ède aou par ou mèm.

Linkonvényan ? Si ou sé in péi dominé, oute bra lé amaré é wi gingn pa débrouye oute kari par ou mèm. Lavantaz ? Zordi avèk in miks bien kalkilé wi pé fé oute prop kouran kissoi avèk lo van, kissoi avèk solèye, volkan, la mèr mé lo problèm la libèrté pou azir lé touzour pozé.

Mézami mi rapèl kan Paul Vergès la fé in plan pou mète shof-lo solèr lé pa rar sak l'atak ali : in pé la di i fo ni fé konfyanss l'EDF, d'ote la di afèr demoune san moiyn i pé avoir zot

prop santral solèr ? D'ote ankòr la di, transform demoune an kapitaliss la pa bon — la solidarité ala in bon poin, mé zot i di pa solon zot la solidarité sé l'assistans — é assisté sé i éstati in pé i vé pou nou.

Astèr i parl pi souvrèneté é poitan sé sak nou la bézoin.

Noute parti li vé pa ni kontinyé d'ète assisté, li vé nou lé otonome : kissoi pou la nouritir, kissoi pou l'énèrji, kissoi pou noute lédikassion, kissoi pou nout indistrializassion, kissoi politik sinplomman, lo droi gouvèrn anou par nou mèm.

A bon antandèr salu !

NB lotonomi, mi panss sa sé in konssèpt filozofik i sava bien avèk nou é sé bann konssèpt-la ni doi dévloché. Sansa nou lé mor. Sansa mi oipa nou kass la shène lé dann noute pyé épi noute bra.

*Justin*